



Accusée à tort et licenciement en vue

Par **honette19**, le **25/01/2013** à **22:43**

Bonsoir, rnrnJe travaille depuis 5 ans et demi au sein d'une société hôtelière. Je suis directrice. rnJ'ai toujours eu des bons rapports avec l'ensemble du personnel, je ne suis pas une personne malsaine ni méchante. rnHier en allant travailler comme tous les matins je reçois un mail sur mon téléphone de mon DAF, je l'ouvre et la je découvre que c'est une convocation à un rendez vous pour licenciement.. Le monde s'écroule ... Prise de panique, je l'appelle et en fait il m'apprend que mon assistante aussi a eu le même courrier !!! double panique !!! rnQuand je lui demande plus de explications, toujours au téléphone, il soupire et me dit qu'il ne peut rien me dire juste qu'une plainte à été déposée à l'inspection du travail pour du harcèlement rnJe n'en reviens pas ... je me dis que c'est un cauchemar que je suis en train de vivre. Que tout ça ne peut pas être réel car c'est un énorme mensonge !!! moi harceler une personne ???!!! mais ça va pas !!! je veux juste pouvoir faire mon travail au mieux et surtout essayer de faire en sorte que le quotidien des gens soit facile, joyeux et sans problème. rnquelle tristesse ... rnrnIl y a une employée qui cherche à me nuire à m'atteindre psychologiquement et qui m'a même dit devant témoins qu'elle allait me faire descendre plus bas que terre, je ne vois que cette personne. Cette personne se disait mon amie, je lui ai donné du travail, ainsi qu'à son mari, j'ai toujours été honnête avec elle et sincère. rnrnJ'ai rdv dans 10 jours et mon assistante aussi à des heures décalées. Je connais ce type de procédure car en tant que directrice j'ai moi même été amenée à la pratiquer pour d'autres employés au sein de l'entreprise. rnrnJe ne sais pas quelle sera ma vie et celle de mon assistante dans quelques jours. rnElle a une petite fille à charge en plus ... rnOn le vit très mal et on est accusées sans aucune raison sans aucune preuve et surtout tout ça est totalement complètement faux. rnrnSvp quer me conseillez vous ? je voulais aller voir un inspecteur du travail mais je ne sais pas si je fais bien vu que c'est moi l'accusée et si jamais on ne voulait pas me recevoir ??? bref des tonnes de questions me tourmentent et je ne tiendrais pas si je suis licenciée. Mon travail et mon équipe (ou du moins sans cette personne) est une partie de ma vie actuelle ... rnrnS'IL VOUS PLAIT . rnMerci

Par **citoyenalpha**, le **26/01/2013 à 16:21**

Bonjourrrnrvotre employeur en vous faisant parvenir une convocation à un entretien préalable à l'embauche par mail prend déjà des risques de voir sa procédure considérée comme irrégulière.rnrnConcernant le fond :rnrnil appartient à l'employeur de démontrer l'existence d'un harcèlement moral. Un témoignage n'est point suffisant à démontrer la véracité d'un harcèlement moral.rnrnIl conviendrait vivement de vous faire assister lors de l'entretien.rnPréparez vos arguments. Décrivez le comportement professionnel (point positif et point négatif, soyez factuel) de la personne que vous soupçonnez de vous accuser de harcèlement moral. rnSi vous avez constitué des dossiers sur le personnel prenez les avec vous.rnCommuniquez avec votre assistante pour voir ensemble les faits dont vous avez été témoin. rnTentez d'obtenir des témoignages de vos employés contestant des faits de harcèlement au sein de l'entreprise dont vous seriez l'auteur.rnrnLors de l'entretienrrnContestez les faits. Présentez les éléments en votre possession et soyez le plus précis possible. rnPrenez des notes et prenez le temps pour répondre à l'accusation.rnrnDîtes bien à votre employeur que les faits ne sont pas avérés. rnrnQu'il est étrange que cette personne porte plainte pour harcèlement contre 2 personnes en même temps membre de la direction. rnrnQu'au vu de cette accusation vous portant gravement préjudice vous déposerez plainte suite à cet entretien pour dénonciation calomnieuse. rnrnQu'en cas de licenciement vous serez contrainte de saisir la juridiction prud'homale afin de contester le licenciement et de demanderez des dommages intérêts important au vu du préjudice subit. rnrnEt surtout faites vous assister!!!!rnrnRestant à votre disposition.

Par **honette19**, le **03/02/2013 à 17:24**

Bonjour Citoyenalpha, rnmerci pour votre réponse et vos conseils, vraiment merci.rnrnSi jamais ce que l'on m'a dit par téléphone, n'était pas la vraie raison ??? cette personne, ou ces personnes, car je ne sais toujours pas qui .. meme si j'ai une arrière idée, est en train de aire courrir des rumeurs tres graves sur ma vie privée (il s'agit bien sur de mensonges et de accusations très très graves.Cela touche mon intégrité et ma dignité et qui pourraient mettre mon couple en péril.rnrnQue faire dans ce cas la ??rnmerci de votre retour

Par **citoyenalpha**, le **03/02/2013 à 18:17**

Soyez factuel. Dans vos propos vous ne dites pas qui a dit, qui a été témoin, qu'est ce qui a été dit.